



Angoulême, le 25 avril 2024

**Nos réf. : LC - 2024.04.38**

**Objet** : Réseau départemental des Secrétaires Généraux de Mairie

Monsieur le Président ;

L'année 2023 a été marquée par le constat partagé au niveau national, des difficultés à recruter des secrétaires de mairie alors que les missions de ces agents sont essentielles pour la population et pour la continuité du service public de proximité portée par les communes et par les maires, ainsi que par les intercommunalités.

Les causes multiples de ce manque d'attractivité du métier comprennent tant des aspects liés à la rémunération, au déroulement de carrière, qu'au besoin de reconnaissance et de visibilité de ces missions et emplois. Une pyramide des âges renversée nous confronte à un défi de remplacement d'une génération dotée de solides connaissances tirées d'une expérience professionnelle confirmée, sur le terrain.

Depuis la mise en extinction du cadre d'emplois des secrétaires de mairie (catégorie A) en 2001, les fonctions sont essentiellement occupées par des agents appartenant à la catégorie C (81% en Charente / 60% au national), correspondant à des postes d'exécution et à des compétences spécifiques. Pourtant, tout le monde s'accorde à reconnaître leur rôle de conseil auprès du maire et leur extrême polyvalence.

En réponse à ces enjeux, plusieurs parlementaires, des associations d'élus (AMF, Fédération Nationale des Centres de Gestion notamment) ou organisations syndicales, ont porté des propositions dont certaines ont été débattues au Parlement.

Sénateurs et députés se sont accordés, sur une version finale en Commission mixte paritaire, d'une loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie qui a été définitivement votée à l'unanimité le 20 décembre.

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023, confie aux Centres de Gestion une **nouvelle mission obligatoire d'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie**, dans leur ressort territorial, sans préjudice des autres dispositifs animés par d'autres acteurs locaux.

Le CNFPT, l'ATD16 et le CDG16 sont 3 établissements qui s'adressent en Charente, chacun dans leurs compétences, à ce public que l'on sait exigeant en besoin d'informations, conseils, appuis... synthétiques, pratiques et pragmatiques et par ailleurs très contraint en termes de disponibilités.

Aussi, considérant inopportuniste de les sursolliciter avec peut-être avec le risque de redondances dans certains aspects, nous avons convenu que la structuration de ce réseau soit l'occasion de travailler ensemble à une proposition d'animation en s'appuyant sur les complémentarités, en additionnant les ressources et moyens et pourquoi pas en s'adaptant aux nouvelles demandes et besoins dans ce cadre-là.

Votre EPCI est peut-être déjà à l'initiative de rencontres sur votre territoire avec les DGS ou secrétaires généraux de mairie des communes membres. Notre démarche se veut complémentaire et n'aura pas pour vocation de traiter des sujets propres au fonctionnement de votre coopération intercommunale. Le réseau départemental pourrait cependant susciter des thématiques transversales et être le support à des témoignages de bonnes pratiques, projets à valoriser, expériences réussies... inspirantes pour les secrétaires généraux de mairie.

Nous sommes donc à l'écoute de vos idées ou messages que votre DGS pourra nous soumettre, dans les prochaines semaines ou au fil du temps et dont le réseau pourrait se saisir ou porter.

La date du 20 juin prochain a été arrêtée pour une première rencontre visant à accompagner les secrétaires généraux de mairie dans la construction de leur réseau (objectifs, contenus, modalités de fonctionnement, fréquence, lieux...).

Un courrier d'information va être adressé à l'ensemble des maires des communes de moins de 3500 habitants, avant d'inviter les secrétaires concernés.

Vous remerciant par avance pour votre contribution à la réussite de cette initiative ;

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

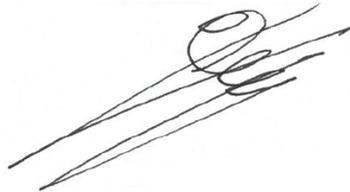
Le Président du CDG16

M. Patrick BERTHAULT



Le Président de l'ATD16

M. Michel CARTERET



Le délégué régional du CNFPT

M. Pierre CHERET

